

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(25\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Duval, 29 septembre 1885](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Duval, 29 septembre 1885

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[29 septembre 1885](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Duval, A.](#)

Lieu de destinationChauny (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin répond aux lettres de Duval des 18 et 27 septembre 1885 après la réunion du conseil de gérance de la Société du Famelistère : il l'informe que le conseil a décidé, conformément aux statuts de l'association, de retirer le titre de feu Charles Briquet et de rembourser à ses ayants-droits 50 % du capital nominal et les intérêts dus.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Briquet, Charles Joseph \(1816-\)](#)
- [Société du Famelistère de Guise - Association coopérative du capital et du](#)

[travail](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)

Collation1 p. (130r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024
